

A & D IMMOBILIER

Société à Responsabilité Limitée au capital de 1.250,00 €
Siège social : Parc Merinière, Bâtiment A, 2, rue Sœur Emmanuelle.
SABLES-D'OLONNE (LES) (85340)
RCS La Roche-Sur-Yon 897 740 114

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE **GENERALE EXTRAORDINAIRE** **EN DATE DU 23 septembre 2025**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 23 Septembre 2025,

à DIX HUIT heures,

Les associés de la Société A Responsabilité Limitée « A & D IMMOBILIER », au capital de 1.250,00 €, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à LA TRANCHE SUR MER (85360) 42 rue de Verdun , sur la convocation de la gérance.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Sabrina FERTIKH, gérante de la société.

Après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :

VINGT CINQ PARTS,

ci.....25

Elle constate que sont présents à la réunion :

- Monsieur Abdelkrim FERTIKH, propriétaire de :

CINQUANTE PARTS,

ci..... 50

- Monsieur Dominique CRESETTI, propriétaire de :

CINQUANTE PARTS,

ci.....50

Total des parts présentes :.....125

La Présidente constate en conséquence que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise par les statuts.

Puis, elle rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :



ORDRE DU JOUR :

- démission de la gérance, Mademoiselle Sabrina FERTIKH
- nomination du nouveau gérant Monsieur FERTIKH Abdelkrim
- transfert du siège social et modification des statuts.

1- Première Résolution

Les associés donnent leur consentement à la démission de Mademoiselle Sabrina FERTIKH, gérante de la société. Cette démission sera effective à compter du 23 septembre 2025, date de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2- Deuxième résolution

Les associés approuvent la nomination de Monsieur abdelkrim FERTIKH en qualité de gérant de ladite société qui sera effective dès l'adoption de cette résolution pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

3- Troisième résolution

L'assemblée des associés décide le transfert du siège social de la société du Parc Merinière, Bâtiment A, 2, rue Sœur Emmanuelle au SABLES-D'OLONNE (LES) (85340), au 495 rue Marceau à SIN LE NOBLE (59450) à compter de ce jour, le 23 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

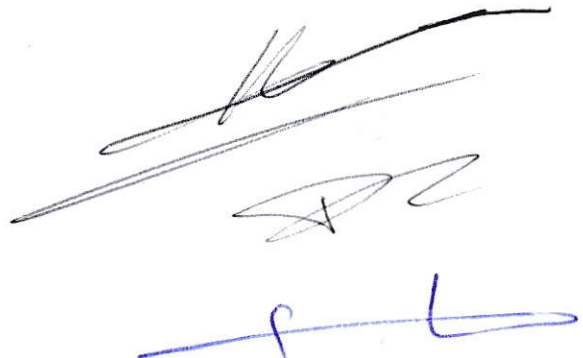
4- Quatrième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur Abdelkrim FERTIKH pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées et pour modifier les articles 3 et 13 des statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

Certifié conforme par la gérante.

Three handwritten signatures are visible at the bottom right of the page. The top signature is in black ink and appears to be a stylized 'A' or 'B'. The middle signature is also in black ink and is more complex. The bottom signature is in blue ink and is a simple horizontal line with a small loop at the end.